

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Valgelon-La Rochette**

**Objet**

**Salles et équipements  
sportifs**

**Tarifs des locations**

**Date de convocation**  
17 janvier 2019

**Date d'affichage**  
30 janvier 2019

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 31

Exprimés : 31

Le vingt-trois janvier deux mil dix-neuf

En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents** : André DURAND, Christiane COMPAING, Jean PORTUGAL, Annie OLEI, Hervé BENOIT, Lucie BULLE, Yves MANDRAY, Nadège JAY, Jean-Louis DOULS, Gwénaëlle BIBOUD, Joël RECORDON, Fabien GARCIA, Pierrette PEYRE, Laurent JOUTY, Frédéric SANTIN-JANIN, François PEILLEX, Michel ROSSIGNOL, Jean-Paul DELCROIX, Etienne CHALUMEAU, Jean-Loup CREUX, Béatrice CREUX, Virgile FIELBARD

**Procurations** : Jean-Pierre TRANCHANT à Christiane COMPAING, Gildas WIES à Lucie BULLE, Sandrine BERTHET à Jean-Louis DOULS, Anthony FACHINGER à Nadège JAY, Catherine HUMBERT à Gwénaëlle BIBOUD, Virginie TISSOT à Annie OLEI, Sandra CHELLOUG à Jean PORTUGAL, Joseph MORELLI à Jean-Loup CREUX, Marie-Hélène OGE à André DURAND

**Excusés** : Olivier COMMUNAL, Nicole AGUETTAZ

**Absents** : Jean-Pierre LANDELLE, Isabelle CILLIS, Jean-Philippe MENEHIN

Monsieur Hervé BENOIT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations N°2015/11/05 du 16 décembre 2015, N°2016/10/01 du 23 novembre 2016 et N°2016/11/04 du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal de La Rochette a approuvé les tarifs des locations de salles et équipements sportifs municipaux, et des mobiliers attachés.

Les Communes d'Étable et de La Rochette ayant fusionné au 1er janvier 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des locations de salles et équipements sportifs municipaux, et des mobiliers attachés de la commune nouvelle de Valgelon-La Rochette.

Monsieur le Maire rappelle les modalités et champs d'applications des tarifs :

- ✓ les tarifs ci-dessous s'appliquent aux manifestations organisées occasionnellement, et dans un but lucratif (accès payant, l'organisateur tire un profit financier de la manifestation organisée).
- ✓ dérogation pour les associations domiciliées sur Valgelon-La Rochette : la mise à disposition de salle ou pour leur 1ère manifestation annuelle est consentie à titre gratuit ; les mises à dispositions suivantes seront payantes, en fonction du tarif en vigueur.
- ✓ les tarifs ci-dessous ne s'appliquent pas aux manifestations organisées par les associations de Valgelon-La Rochette à but non lucratif, lorsqu'elles concourent à la satisfaction d'un intérêt général : dans ce cas, la gratuité de la salle est accordée.
- ✓ les tarifs ci-dessous ne s'appliquent pas aux mises à disposition de salles ou d'équipements pour les activités régulières des associations.

Accusé de réception en préfecture  
073-217302157-20190129-Del20190211-DE  
Date de réception préfecture : 29/01/2019

Les présents tarifs sont fixés en euros (€).

## 1/ TARIFS DES CAUTIONS

Lieu	Type de caution	Tarif
Centre d'animation (bas et haut) ; Salle des fêtes d'Étable	Caution principale	600,00
Centre d'animation (bas et haut) ; Salle des fêtes d'Étable	Caution ménage	100,00
Studio d'enregistrement	Caution studio d'enregistrement (technicien son)	2 500,00
Salle polyvalente	Caution sono et vidéo projecteur salle polyvalente	600,00
Stade Maurice Rey	Caution badge portail automatique	100,00
Ensemble des salles et équipements sportifs communaux	Caution clés	110,00

## 2/ LOCATION DE VAISSELLE

### a) Tarif de location de la vaisselle

CENTRE D'ANIMATION	
Descriptif	Tarif
1 Kit pour 50 personnes	20,00

SALLE DES FÊTES D'ÉTABLE	
Descriptif	Tarif
1 kit pour 30 personnes	12,00

### b) Tarifs unitaires de la vaisselle : la grille tarifaire ci-dessous s'applique en cas de vaisselle manquante ou cassée

CENTRE D'ANIMATION ET SALLE DES FÊTES D'ÉTABLE			
Descriptif	Tarif unitaire	Descriptif	Tarif unitaire
Assiette à dessert	5,00	Grande assiette	5,00
Assiette creuse	6,00	Pichet verre	2,00
Assiette plate	6,00	Plateau de service	23,00
Corbeille à pain osier ronde	1,50	Ramasse-couverts	12,00
Corbeille à pain inox ovale	8,00	Torchons	4,00
Couteau Monobloc	1,00	Seau à champagne	20,00
Cuillère à café	1,00	Tasse	4,00
Cuillère à soupe	1,50	Tire-bouchon	5,00
Décapsuleur	1,00	Verre (empilable, à vins, coupe)	1,00
Fourchette	1,50		

### 3/ TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES OU ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AUX ASSOCIATIONS DE VALGELON-LA ROCHETTE

Conformément à l'article II-C du règlement général d'utilisation des salles municipales :

- ✓ il est consenti aux associations domiciliées sur la commune de Valgelon-La Rochette la gratuité lors de la première mise à disposition annuelle, quel que soit la salle ou l'équipement concerné
- ✓ à partir de la deuxième réservation annuelle, un « forfait manifestation » sera appliqué : ce forfait s'appliquera quel que soit l'équipement ou la salle réservé

Bénéficiaires	Forfait 1 <sup>ère</sup> manifestation annuelle	Forfait 2 <sup>ème</sup> manifestation annuelle et suivantes
Associations de Valgelon-La Rochette	GRATUIT	100,00

### 4/ TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

CENTRE D'ANIMATION : GRANDE SALLE DU HAUT ET PETITE SALLE DU BAS				
BÉNÉFICIAIRES	GRANDE SALLE DU HAUT		PETITE SALLE DU BAS	
	TARIF WEEKEND	TARIF JOUR (en semaine)	TARIF WEEKEND	TARIF JOUR (en semaine)
Domicilié Valgelon-La Rochette : particuliers, personnes morales (publiques ou privées)	600,00	200,00	130,00	65,00
Non domicilié Valgelon-La Rochette : sous condition (voir article II.B. du règlement général)				
Associations extérieures	600,00	300,00	180,00	100,00
Autres extérieurs	1 000,00	600,00	280,00	130,00
Personnel communal : une fois par an	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

SALLE DES FÊTES D'ETABLE		
BÉNÉFICIAIRES	TARIF WEEKEND	TARIF JOUR (en semaine)
Domicilié Valgelon-La Rochette : particuliers, personnes morales (publiques ou privées)	130,00	65,00
Non domicilié Valgelon-La Rochette : sous condition (voir article II.B. du règlement général)		
Associations extérieures	180,00	100,00
Autres extérieurs	280,00	130,00
Personnel communal : une fois par an	GRATUIT	GRATUIT

GYMNASE LE CENTENAIRE		
BÉNÉFICIAIRES	TARIF JOURNÉE	TARIF HORAIRE
Domicilié Valgelon-La Rochette : personnes morales (publiques ou privées)	300,00	
Non domicilié Valgelon-La Rochette: sous condition (voir article II.B. du règlement général)		
Associations scolaires extérieures (sou des écoles)	100,00	
Personnes publiques : réservation à destination des jeunes enfants et adolescents (établissements scolaires, centre de loisirs, espace		15,00
Autres extérieurs (personnes morales publiques ou privées)	600,00	

SALLE POLYVALENTE - LE CENTENAIRE	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF JOURNÉE
Domicilié Valgelon-La Rochette : personnes morales (publiques ou privées)	100,00
Non domicilié Valgelon-La Rochette: sous condition (voir article II.B. du règlement général)	
Personnes publiques : réservation à destination des jeunes enfants et adolescents (établissements scolaires, centre de loisirs, espace Jeunes...)	45,00
Autres extérieurs (personnes morales publiques ou privées)	200,00

(\*)Le matériel audio peut être mis à disposition des seules associations de Valgelon-La Rochette, et après avis du Maire

GYMNASE DE LA SEYTAZ - TERRAIN SPORTIF OU DOJO		
BÉNÉFICIAIRES	TARIF HORAIRE	
	TERRAIN SPORTIF DU GYMNASE	AIRE DE JEUX DU DOJO
Non domicilié Valgelon-La Rochette : sous condition (voir article II.B. du règlement général)		
Personnes publiques : réservation à destination des jeunes enfants et adolescents (établissements scolaires, centre de loisirs, espace Jeunes...)	15,00	15,00

GYMNASE DE LA SEYTAZ – BON ESCALADE	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF UNITAIRE
Associations de Valgelon-La Rochette : « Bon escalade » Les « Bons escalade » sont vendus par la Commune aux associations de Valgelon-La Rochette utilisatrices du mur d'escalade ; Ces associations revendent ensuite les bons au même tarif, aux pratiquants occasionnels. Le bon unitaire est valable pour une séance d'escalade.	5,00 €

Maire

1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette

Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 34

E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

GYMNASSE DE LA SEYTAZ - ACCÈS AU MUR D'ESCALADE	
BÉNÉFICIAIRES	TARIF HORAIRE
Non domicilié Valgelon-La Rochette : sous condition (voir article II.B. du règlement général)	
Personnes publiques : réservation à destination des jeunes enfants et adolescents (établissements scolaires, centre de loisirs, espace Jeunes...)	15,00
Associations d'escalade (groupe encadré)	50,00

STADE MUNICIPAL MAURICE REY- LA CROIX DE LA ROCHETTE		
<i>Mise à disposition uniquement dans le cadre d'activités liées à l'équipement</i>		
BÉNÉFICIAIRES	TERRAINS SPORTIFS (SYNTHÉTIQUE OU HONNEUR)	
	TARIF JOURNÉE	TARIF HORAIRE
Non domicilié Valgelon-La Rochette : sous condition (voir article II.B. du règlement général)		
Personnes publiques : réservation à destination des jeunes enfants et adolescents (écoles, Centre de loisirs, Espace Jeunes...)		15,00
Associations sportives amateurs	100,00	
Associations sportives professionnelles	600,00	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

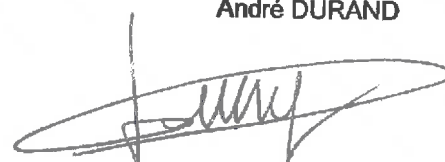
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les tarifs de location des salles et équipements sportifs municipaux, ainsi que des biens mobiliers afférents, tels que présentés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		31

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND



Accusé de réception en préfecture  
073-217302157-20190129-Del20190211-DE  
Date de réception préfecture : 29/01/2019